

Département des Yvelines - Arrondissement de Mantes la Jolie

Canton de Limay - Commune d'Epône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°	17	12	01
Date de convocation : 1 ^{er} décembre 2017	Date d'affichage : 1 ^{er} décembre 2017		
L'an deux mille dix-sept , le jeudi sept décembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MULLER Guy, Maire .			
<p><u>Etaient présents :</u> MM. JOVIC, MARTIN, FASQUEL, WATELET, DAGORY, CLAUDEL, Adjoints,</p> <p>MM. RIALLAND Francis, METAYER Claudine, LEFEVRE, DI PERNO, ARFI Christine, ECHARD, LOURDIN, BAUDOIN, DIROL, ARFI Thierry, DUMONT, DERAIS, FRANCESCO, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absent : M. DELPORT.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Mme BERGAMINI, Mme CARDET, M. METAYER Alain, Mme RIALLAND Nicole, M. de LAULANIE de SAINTE CROIX, M. AREF, M. TRUFFAUT, M. ARCONDEGUY.</p> <p><u>Procurations :</u> Mme BERGAMINI à M. DAGORY, Mme CARDET à M. FASQUEL, M. METAYER Alain à Mme METAYER Claudine, Mme RIALLAND Nicole à M. RIALLAND Francis, M. de LAULANIE de SAINTE CROIX à Mme DERAIS, M. ARCONDEGUY à Mme FRANCESCO.</p> <p>Monsieur FASQUEL et Madame MARTIN ont été élus Secrétaires.</p>			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice : 29	Présents : 20	Votants : 26	
OBJET : OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES : TARIFS 2018			

Par délibération numéro 16 12 01 du 8 décembre 2016, le Conseil Municipal a fixé les tarifs d'occupation des salles communales pour l'année 2017.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée communale qu'il y a lieu de fixer pour l'exercice 2018, les tarifs d'occupation de ces salles communales.

Vu les articles L.2122-21 et L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le décret n° 2014-214 du 21 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Yvelines,

Vu la délibération du Conseil Général des Yvelines en date du 8 janvier 2014, portant modification de la composition du canton que le département des Yvelines comprend 21 cantons, et que EPÔNE dépend du canton n° 7 (Limay), comprenant les communes suivantes : Brueil-en-Vexin, Drocourt, La Falaise, Follainville-Dennemont, Fontenay-Saint-Père, Gargenville, Guernes, Guitrancourt, Issou, Jambville, Juziers, Lainville-en-Vexin, Limay, Mézières-sur-Seine, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient, Porcheville, Saily, Saint-Martin-la-Garenne.

La Commission Éducation, Jeunesse, Sports, Associations, Numérique consultée le mercredi 22 novembre 2017,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

- **MAINTIENT** pour l'année 2018, le tarif d'occupation des salles communales appliqué durant l'exercice 2017, conformément aux tableaux suivants :

OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES FIXATION DES TARIFS 2018

PARTICULIERS EPÔNOIS

SALLES	Village, 27, rue de la Brèche 78680 EPÔNE uniquement pour les Epônois
CAPACITE	80 personnes superficie totale de 200 m ² (tables et chaises), dont 108,37 m ² de salle et 28,20 m ² de locaux annexes (cuisine, toilettes et vestiaire)
HORAIRE	le week end : du samedi 8 h 30 à 24 h 00 et le dimanche 8 h 30 - 18 h 00
CAUTION 2018	Caution pour la location de la salle : 1 630 €
TARIF 2018	Location de la salle : 400 €
SALLES	Jean Monnet, Place des Fêtes 78680 EPÔNE uniquement pour les vîns d'honneur
CAPACITE	150 personnes superficie totale de 386 m ² (tables et chaises), dont 370 m ² de salle proprement dite et 15 m ² de locaux annexes (cuisine, toilettes et vestiaire)
HORAIRE	le samedi 12 h à 22 h
CAUTION 2018	Caution pour la location de la salle : 1 900 €

TARIF 2018	Location de la salle : 270 €
SALLES	Bout du Monde, allée de la Corniche 78680 EPÔNE
CAPACITE	300 personnes superficie totale de 1.032 m ² (tables et chaises), dont 496 m ² de salle proprement dite, dont 127 m ² pour la scène (loges*) dont 160 m ² de locaux annexes (cuisine, toilettes et vestiaire)
HORAIRES	le week end : du samedi 8 h 30 au dimanche 4 h 00 et le dimanche 8 h 30 - 18 h la journée en semaine de 9 h à 23 h
CAUTION 2018	Caution de la location de la salle avec scène et loges : 1.900 €
TARIF 2018	Location de la salle le week -end avec scène et loges : 700 € la journée supplémentaire accolée à un week- end : 350 € Location de la salle les jours fériés avec scène et loges : 450 € Location de la salle en semaine avec scène et loges : 250 €

Le contrat de location sera signé au minimum un mois avant la date de réservation, des arrhes d'une valeur de 30 % seront demandées, en cas d'annulation, la somme versée en avance sera perdue, le solde de la location ainsi que le chèque de caution devront être remis à la délivrance des clefs, le chèque de caution sera restitué, sous 30 jours, en tout ou en partie à l'issue de l'état des lieux.

Les prix comprennent la fourniture d'eau, le courant électrique, le chauffage l'usage de la cuisine et des toilettes et du matériel.

En cas de non-respect des locaux, dégradations immobilières les frais de remise en état seront réglés par l'occupant de la salle, sur facture.

Frais liés à des dégradations de mobiliers seront comptabilisés comme suit :

Chaise cassée ou manquante	150 €
Table cassée ou manquante	200 €
Perte de clés	670 €

Frais liés à la non remise en état de la salle seront à régler directement à la société chargée de la remise en état:

Salle du Village	250 €
Salle Jean Monnet	350 €
Salle du Bout du Monde	500 €

PARTICULIERS EXTRA-MUROS

Limités aux 20 communes du Canton de LIMAY et
les communes limitrophes
(Nezel – Aubergenville – Maule)

SALLES	Bout du Monde, allée de la Comiche 78680 EPÔNE						
CAPACITE	300 personnes superficie totale de 1.032 m ² (tables et chaises), dont 496 m ² de salle proprement dite, dont 127 m ² pour la scène (loges*) dont 160 m ² de locaux annexes (cuisine, toilettes et vestiaire)						
HORAIRE	le week end : du samedi 8 h 30 au dimanche 4 h 00 et le dimanche 8 h 30 - 18 h						
CAUTION 2018	Caution de la location de la salle avec scène et loges : 1.900 €						
TARIF 2018	Location de la salle le week end avec scène et loges : 2.800 € la journée supplémentaire accolée à un week end : 700 €						
<p>Le contrat de location sera signé au minimum un mois avant la date de réservation, des arrhes d'une valeur de 30 % seront demandées, en cas d'annulation, la somme versée en avance sera perdue, le solde de la location ainsi que le chèque de caution devront être remis à la délivrance des clefs, le chèque de caution sera restitué, sous 30 jours, en tout ou en partie à l'issue de l'état des lieux.</p>							
<p>Les prix comprennent la fourniture d'eau, le courant électrique, le chauffage l'usage de la cuisine, des toilettes et du matériel.</p>							
<p>En cas de non-respect des locaux, dégradations immobilières les frais de remise en état seront réglés par l'occupant de la salle, sur facture.</p>							
<p>Frais liés à des dégradations de mobiliers seront comptabilisés comme suit :</p> <table> <tr> <td>Chaise cassée ou manquante</td> <td>150 €</td> </tr> <tr> <td>Table cassée ou manquante</td> <td>200 €</td> </tr> <tr> <td>Perte de clés</td> <td>670 €</td> </tr> </table>		Chaise cassée ou manquante	150 €	Table cassée ou manquante	200 €	Perte de clés	670 €
Chaise cassée ou manquante	150 €						
Table cassée ou manquante	200 €						
Perte de clés	670 €						
<p>Frais liés à la non remise en état de la salle seront à régler directement à la société :</p> <table> <tr> <td>Salle du Village</td> <td>250 €</td> </tr> <tr> <td>Salle Jean Monnet</td> <td>350 €</td> </tr> <tr> <td>Salle du Bout du Monde</td> <td>500 €</td> </tr> </table>		Salle du Village	250 €	Salle Jean Monnet	350 €	Salle du Bout du Monde	500 €
Salle du Village	250 €						
Salle Jean Monnet	350 €						
Salle du Bout du Monde	500 €						

ASSOCIATIONS EPÔNOISES

SALLES	Village, 27, rue de la Brèche 78680 EPÔNE
CAPACITE	80 personnes superficie totale de 200 m ² (tables et chaises), dont 108,37 m ² de salle et 28,20 m ² de locaux annexes (cuisine, toilettes et vestiaire)
	La salle du Village aux Associations Epônoises en semaine est gratuite, sur demande occasionnelle minimum 15 jours avant, maximum 3 mois avant la date de la manifestation, soit par convention annuelle,
JOURS ET HEURES	Le week-end du samedi 8 h 30 à 24 h 00 et le dimanche 8 h 30 - 18 h 00 en semaine 9 h 00 à 23 h 00
CAUTION 2018	Caution de la location de la salle : 1.630 €
TARIF 2018	1ère réservation : location de la salle le week end : gratuite Seconde réservation : location de la salle le week end : 200 € Troisième réservation : location de la salle le week end : 400 € En semaine : gratuite Technicien son et lumière : 40 € de l'heure
SALLES	Jean Monnet, Place des Fêtes 78680 EPONE
CAPACITE	150 personnes superficie totale de 386 m ² (tables et chaises), dont 370 m ² de salle proprement dite, dont 95 m ² pour la scène (loges et régie *) et 15 m ² de locaux annexes (cuisine, toilettes et vestiaire)
	La salle Jean Monnet aux Associations Epônoises en semaine est gratuite, sur demande occasionnelle minimum 15 jours avant, maximum 3 mois avant la date de la manifestation, soit par convention annuelle,
JOURS ET HEURES	Le week-end du samedi 8 h 30 à 24 h 00 et le dimanche 8 h 30 - 18 h 00 en semaine 9 h 00 à 23 h 00
CAUTION 2018	Caution de la location de salle scène et loges : 1.900 €
TARIF 2018	1ère réservation : location de la salle le week end avec scène et loges : gratuite Seconde réservation : location de la salle le week end avec scène et loges : 250 € Troisième réservation : location de la salle le week end avec scène et loges : 500 € En semaine : gratuite Technicien son et lumière : 40 € de l'heure

SALLES	Bout du Monde, allée de la Corniche 78680 EPÔNE
CAPACITE	300 personnes superficie totale de 1.032 m ² (tables et chaises), dont 496 m ² de salle proprement dite, dont 127 m ² pour la scène (loges et régie*) dont 160 m ² de locaux annexes (cuisine, toilettes et vestiaire)
	La salle du Bout du Monde aux Associations Epônoises en semaine est gratuite, sur demande occasionnelle minimum 15 jours avant, maximum 3 mois avant la date de la manifestation, soit par convention annuelle,
JOURS ET HEURES	Le week end du samedi 8 h 30 au dimanche 4 h 00 et le dimanche 8 h 30 - 18 h 00 en semaine 9 h 00 à 23 h 00
CAUTION 2018	Caution de la location de salle scène et loges : 1.900 €
TARIF 2018	1ère réservation : location de la salle le week end avec scène et loges : gratuite Seconde réservation : location de la salle le week end avec scène et loges : 500 € Troisième réservation : location de la salle le week end avec scène et loges : 1 050 € En semaine : gratuite la journée supplémentaire accolée à un week end : 350 € Techniciens son et lumière : 40 € de l'heure
Le contrat de location sera signé au minimum un mois avant la date de réservation, des arrhes d'une valeur de 30 % seront demandées, en cas d'annulation, la somme versée en avance sera perdue, le solde de la location ainsi que le chèque de caution devront être remis à la délivrance des clefs, le chèque de caution sera restitué, sous 30 jours, en tout ou en partie à l'issue de l'état des lieux.	
Les prix comprennent la fourniture d'eau, le courant électrique, le chauffage l'usage de la cuisine, des toilettes et du matériel.	
En cas de non-respect des locaux, dégradations immobilières les frais de remise en état seront réglés par l'occupant de la salle, sur facture.	
Frais liés à des dégradations de mobiliers seront comptabilisés comme suit :	
	Chaise cassée ou manquante 150 €
	Table cassée ou manquante 200 €
	Perte de clés 670 €
Frais liés à la non remise en état de la salle seront à régler directement à la société chargée de la remise en état:	
	Salle du Village 500 €
	Salle Jean Monnet 350 €
	Salle du Bout du Monde 250 €

ASSOCIATIONS EXTRA-MUROS

Limitées aux 20 communes du Canton de LIMAY et
les communes limitrophes (Nezel - Aubergenville -
Maule)

SALLES	Bout du Monde, allée de la Corniche 78680 EPÔNE						
CAPACITE	300 personnes superficie totale de 1.032 m ² (tables et chaises), dont 496 m ² de salle proprement dite, dont 127 m ² pour la scène (loges et régie*) dont 160 m ² de locaux annexes (cuisine, toilettes et vestiaire)						
JOURS ET HEURES	Le week end du samedi 8 h 30 au dimanche 4 h 00 et le dimanche 8 h 30 - 18 h en semaine de 9 h 00 à 23 h 00						
CAUTION 2018	Caution de la location de salle scène et loges : 1.900 €						
TARIF 2018	Location de la salle le week end avec scène et loges : 2.300 € la journée supplémentaire accolée à un week end : 700 € Location de la salle en semaine avec scène et loges : 500 € Technicien son et lumière : 40 € de l'heure						
<p>Le contrat de location sera signé au minimum un mois avant la date de réservation, des arrhes d'une valeur de 30 % seront demandées, en cas d'annulation, la somme versée en avance sera perdue, le solde de la location ainsi que le chèque de caution devront être remis à la délivrance des clefs, le chèque de caution sera restitué, sous 30 jours, en tout ou en partie à l'issue de l'état des lieux.</p>							
<p>Les prix comprennent la fourniture d'eau, le courant électrique, le chauffage l'usage de la cuisine, des toilettes et du matériel.</p>							
<p>En cas de non-respect des locaux, dégradations immobilières les frais de remise en état seront réglés par l'occupant de la salle, sur facture.</p>							
<p>Frais liés à des dégradations de mobiliers seront comptabilisés comme suit :</p> <table> <tr> <td>Chaise cassée ou manquante</td> <td>350 €</td> </tr> <tr> <td>Table cassée ou manquante</td> <td>350 €</td> </tr> <tr> <td>Perte de clés</td> <td>670 €</td> </tr> </table>		Chaise cassée ou manquante	350 €	Table cassée ou manquante	350 €	Perte de clés	670 €
Chaise cassée ou manquante	350 €						
Table cassée ou manquante	350 €						
Perte de clés	670 €						
<p>Frais liés à la non remise en état de la salle seront à régler directement à la société chargée de la remise en état:</p> <table> <tr> <td>Salle du Village</td> <td>250 €</td> </tr> <tr> <td>Salle Jean Monnet</td> <td>350 €</td> </tr> <tr> <td>Salle du Bout du Monde</td> <td>500 €</td> </tr> </table>		Salle du Village	250 €	Salle Jean Monnet	350 €	Salle du Bout du Monde	500 €
Salle du Village	250 €						
Salle Jean Monnet	350 €						
Salle du Bout du Monde	500 €						

ENTREPRISES ET CE D'ORGANISMES PUBLICS EPÔNOIS

SALLES	Village, 27, rue de la Brèche 78680 EPÔNE
CAPACITE	80 personnes superficie totale de 200 m ² (tables et chaises), dont 108,37 m ² de salle et 28,20 m ² de locaux annexes (cuisine, toilettes et vestiaire)
JOURS ET HEURES	en semaine de 9 h à 23 h
CAUTION 2018	Caution de la location de la salle : 1.630 €
TARIF 2018	Location de la salle en semaine : 500 € Technicien son et lumière : 40 € de l'heure Location à l'heure en semaine (minimum 3 heures) : 50 €
SALLES	Jean Monnet, Place des Fêtes 78680 EPÔNE
CAPACITE	150 personnes superficie totale de 386 m ² (tables et chaises), dont 370 m ² de salle proprement dite, dont 95 m ² pour la scène (loges et régie *) et 15 m ² de locaux annexes (cuisine, toilettes et vestiaire)
JOURS ET HEURES	en semaine de 9 h à 23 h
CAUTION 2018	Caution de la location de salle scène et loges : 1.900 €
TARIF 2018	Location de la salle en semaine avec scène et loges : 500 € Technicien son et lumière : 40 € de l'heure Location à l'heure en semaine (minimum 3 heures) : 50 €
SALLES	Bout du Monde, allée de la Corniche 78680 EPÔNE
CAPACITE	300 personnes superficie totale de 1.032 m ² (tables et chaises), dont 496 m ² de salle proprement dite, dont 127 m ² pour la scène (loges et régie*) dont 160 m ² de locaux annexes (cuisine, toilettes et vestiaire)
JOURS ET HEURES	en semaine de 9 h à 23 h
CAUTION 2018	Caution de la location de salle scène et loges : 1.900 €
TARIF 2018	Location de la salle en semaine avec scène et loges : 800 € Technicien son et lumière : 40 € de l'heure Location à l'heure en semaine (minimum 3 heures) : 30 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2017

Reçu en préfecture le 15/12/2017

Affiché le **15 DEC. 2017**

ID : 078-217802172-20171207-171201-DE

Le contrat de location sera signé au minimum un mois avant la date de réservation, des arrhes d'une valeur de 30 % seront demandées, en cas d'annulation, la somme versée en avance sera perdue, le solde de la location ainsi que le chèque de caution devront être remis à la déllvrance des clefs, le chèque de caution sera restitué, sous 30 jours, en tout ou en partie à l'issue de l'état des lieux.

Les prix comprennent la fourniture d'eau, le courant électrique, le chauffage l'usage de la cuisine, des toilettes et du matériel.

En cas de non-respect des locaux, dégradations immobilières les frais de remise en état seront réglés par l'occupant de la salle, sur facture.

Frais liés à des dégradations de mobiliers seront comptabilisés comme suit :

Chaise cassée ou	
manquante	150 €
Table cassée ou	
manquante	200 €
Perte de clés	670 €

Frais liés à la non remise en état de la salle seront à régler directement à la société chargée de la remise en état:

Salle du Village	250 €
Salle Jean Monnet	350 €
Salle du Bout du	
Monde	500 €

ENTREPRISES ET CE D'ORGANISMES PUBLICS EXTRA-MUROS limités au 20 communes du Canton de LIMAY et les communes limitrophes (Nezel - Aubergenville - Maule)

SALLES	Bout du Monde, allée de la Corniche 78680 EPÔNE						
CAPACITE	300 personnes superficie totale de 1.032 m ² (tables et chaises), dont 496 m ² de salle proprement dite, dont 127 m ² pour la scène (loges et régie*) dont 160 m ² de locaux annexes (cuisine, toilettes et vestiaire)						
JOURS ET HEURES	en semaine de 9 h à 23 h						
CAUTION 2018	Caution de la location de salle scène et loges : 1.900 €						
TARIF 2018	Location de la salle en semaine avec scène et loges : 2.200 € l'heure supplémentaire en semaine (minimum 3 heures) : 30 € Technicien son et lumière : 40 € de l'heure						
<p>Le contrat de location sera signé au minimum un mois avant la date de réservation, des arrhes d'une valeur de 30 % seront demandées, en cas d'annulation, la somme versée en avance sera perdue, le solde de la location ainsi que le chèque de caution devront être remis à la délivrance des clefs, le chèque de caution sera restitué, sous 30 jours, en tout ou en partie à l'issue de l'état des lieux.</p>							
<p>Les prix comprennent la fourniture d'eau, le courant électrique, le chauffage l'usage de la cuisine, des toilettes et du matériel.</p>							
<p>En cas de non-respect des locaux, dégradations immobilières les frais de remise en état seront réglés par l'occupant de la salle, sur facture.</p>							
<p>Frais liés à des dégradations de mobiliers seront comptabilisés comme suit :</p> <table> <tr> <td>Chaise cassée ou manquante</td> <td>150 €</td> </tr> <tr> <td>Table cassée ou manquante</td> <td>200 €</td> </tr> <tr> <td>Perte de clés</td> <td>670 €</td> </tr> </table>		Chaise cassée ou manquante	150 €	Table cassée ou manquante	200 €	Perte de clés	670 €
Chaise cassée ou manquante	150 €						
Table cassée ou manquante	200 €						
Perte de clés	670 €						
<p>Frais liés à la non remise en état de la salle seront à régler directement à la société chargée de la remise en état :</p> <table> <tr> <td>Salle du Village</td> <td>250 €</td> </tr> <tr> <td>Salle Jean Monnet</td> <td>350 €</td> </tr> <tr> <td>Salle du Bout du Monde</td> <td>500 €</td> </tr> </table>		Salle du Village	250 €	Salle Jean Monnet	350 €	Salle du Bout du Monde	500 €
Salle du Village	250 €						
Salle Jean Monnet	350 €						
Salle du Bout du Monde	500 €						

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



[Signature]

Département des Yvelines - Arrondissement de Mantes la Jolie

Canton de Limay - Commune d'Épône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°	17	12	02
Date de convocation : 1 ^{er} décembre 2017	Date d'affichage : 1 ^{er} décembre 2017		
L'an deux mille dix-sept , le jeudi sept décembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MULLER Guy, Maire .			
<p><u>Étaient présents :</u> MM. JOVIC, MARTIN, FASQUEL, WATELET, DAGORY, CLAUDEL, Adjoints,</p> <p>MM. RIALLAND Francis, METAYER Claudine, LEFEVRE, DI PERNO, ARFI Christine, ECHARD, LOURDIN, BAUDOUIN, DIROL, ARFI Thierry, DUMONT, DERAIS, FRANCESCONI, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absent : M. DELPORT.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Mme BERGAMINI, Mme CARDET, M. METAYER Alain, Mme RIALLAND Nicole, M. de LAULANIE de SAINTE CROIX, M. AREF, M. TRUFFAUT, M. ARCONDEGUY.</p> <p><u>Procurations :</u> Mme BERGAMINI à M. DAGORY, Mme CARDET à M. FASQUEL, M. METAYER Alain à Mme METAYER Claudine, Mme RIALLAND Nicole à M. RIALLAND Francis, M. de LAULANIE de SAINTE CROIX à Mme DERAIS, M. ARCONDEGUY à Mme FRANCESCONI.</p> <p>Monsieur FASQUEL et Madame MARTIN ont été élus Secrétaires.</p>			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice : 29	Présents : 20	Votants : 26	
OBJET : OCCUPATION DU STADE : TARIF 2018			

Par délibération numéro 16 12 02 du 8 décembre 2016, le Conseil Municipal a fixé les tarifs d'occupation du stade pour l'année 2017.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée communale qu'il y a lieu d'en fixer pour l'exercice 2018, les tarifs.

Vu les articles L.2122-21 et L.2144- 3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

La Commission Éducation, Jeunesse, Sports, Associations, Numérique consultée le mercredi 22 novembre 2017,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

- **MAINTIENT** pour l'année 2018, le tarif d'occupation du stade communal appliqué durant l'exercice 2017, conformément au tableau suivant :

STADE	TARIF HORAIRE 2018
des Aulnes	52 €

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



[Handwritten signature]

**Département des Yvelines - Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Limay - Commune d'Épône**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n°	17	12	03
Date de convocation : 1 ^{er} décembre 2017	Date d'affichage : 1 ^{er} décembre 2017		
L'an deux mille dix-sept , le jeudi sept décembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MULLER Guy, Maire .			
<u>Étaient présents :</u> MM. JOVIC, MARTIN, FASQUEL, WATELET, DAGORY, CLAUDEL , Adjoints, MM. RIALLAND Francis, METAYER Claudine, LEFEVRE, DI PERNO, ARFI Christine, ECHARD, LOURDIN, BAUDOUIN, DIROL, ARFI Thierry, DUMONT, DERAIS, FRANCESCO NI, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.			
Absent : M. DELPORT .			
<u>Absents excusés :</u> Mme BERGAMINI , Mme CARDET , M. METAYER Alain , Mme RIALLAND Nicole , M. de LAULANIE de SAINTE CROIX , M. AREF , M. TRUFFAUT , M. ARCONDEGUY .			
<u>Procurations :</u> Mme BERGAMINI à M. DAGORY , Mme CARDET à M. FASQUEL , M. METAYER Alain à Mme METAYER Claudine , Mme RIALLAND Nicole à M. RIALLAND Francis , M. de LAULANIE de SAINTE CROIX à Mme DERAIS , M. ARCONDEGUY à Mme FRANCESCO NI.			
Monsieur FASQUEL et Madame MARTIN ont été élus Secrétaires.			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice : 29	Présents : 20	Votants : 26	
OBJET : CAUTION PRÊT DE MATERIEL AUX ASSOCIATIONS EPÔNOISES : TARIFS 2018			

Par délibération numéro 16 12 04 du 8 décembre 2016, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des cautions pour le prêt de matériel aux associations pour l'année 2017.

La Commune d'Épône peut être amenée à prêter aux Associations Epônoises du matériel.

En contrepartie, il est envisagé de réclamer à ces associations une caution dont les tarifs sont détaillés ci-dessous.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission Éducation, Jeunesse, Sports, Associations, Numérique consultée le mercredi 22 novembre 2017,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

- **MAINTIENT** pour l'année 2018, le tarif des cautions exigibles en cas de prêt de matériel aux associations Epônoises appliqué durant l'exercice 2017, conformément au tableau suivant :

CAUTION POUR LE PRÊT DE MATERIELS AUX ASSOCIATIONS EPÔNOISES FIXATION DES TARIFS 2018

DESIGNATION	DUREE	2018
Vidéoprojecteur *	une soirée	500,00 €
Micro *	une soirée	500,00 €
Sonorisation portable *	une soirée	400,00 €
Clef ou transpondeur correspondant à une salle **	permanent	100,00 €

* Les chèques de caution seront restitués, sous 30 jours, en tout ou en partie à l'issue de l'état du retour du matériel.

** Le chèque sera encaissé dès la remise de la clef ou du transpondeur contre-décharge

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



**Département des Yvelines - Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Limay - Commune d'Épône**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n°	17	12	04
Date de convocation :	Date d'affichage :		
1 ^{er} décembre 2017	1 ^{er} décembre 2017		
L'an deux mille dix-sept , le Jeudi sept décembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MULLER Guy, Maire .			
<u>Étaient présents :</u> MM. JOVIC, MARTIN, FASQUEL, WATELET, DAGORY, CLAUDEL , Adjoints, MM. RIALLAND Francis, METAYER Claudine, LEFEVRE, DI PERNO, ARFI Christine, ECHARD, LOURDIN, BAUDOIN, DIROL, ARFI Thierry, DUMONT, DERAIS, FRANCESCO NI, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.			
Absent : M. DELPORT .			
<u>Absents excusés :</u> Mme BERGAMINI , Mme CARDET , M. METAYER Alain , Mme RIALLAND Nicole , M. de LAULANIE de SAINTE CROIX , M. AREF , M. TRUFFAUT , M. ARCONDEGUY .			
<u>Procurations :</u> Mme BERGAMINI à M. DAGORY , Mme CARDET à M. FASQUEL , M. METAYER Alain à Mme METAYER Claudine , Mme RIALLAND Nicole à M. RIALLAND Francis , M. de LAULANIE de SAINTE CROIX à Mme DERAIS , M. ARCONDEGUY à Mme FRANCESCO NI.			
Monsieur FASQUEL et Madame MARTIN ont été élus Secrétaires.			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice : 29	Présents : 20	Votants : 26	
OBJET : UTILISATION DU PARC DU CHATEAU : ANNEE 2018			

Par délibération numéro 16 12 03 du 8 décembre 2016, le Conseil Municipal a délibéré sur l'utilisation du parc du Château pour l'année 2017.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée communale qu'il y a lieu de délibérer pour l'exercice 2018 sur l'utilisation du Parc.

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et L. 2.144-3,

Vu l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

La Commission Éducation, Jeunesse, Sports, Associations, Numérique consultée le mercredi 22 novembre 2017,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** pour l'année 2018, l'occupation du Parc du Château, conformément au tableau suivant :

UTILISATION DU PARC DU CHATEAU ANNEE 2018

Le Parc du Château sera réservé exclusivement à l'organisation de certaines manifestations

sur simple demande orale le jour même pour les écoles dans le cadre de demi-journées découvertes : -

- ☐ Ecole Maternelle LES LAVANDES
- ☐ Ecole Maternelle LES PERVENCHES
- ☐ Ecole Maternelle PERCE NEIGE
- ☐ Ecole Primaire MADELEINE VERNET
- ☐ Ecole Primaire LOUIS PASTEUR
- ☐ Les structures d'Accueils de Loisirs de la commune
- ☐ Pique-niques de toutes les Écoles Maternelles et Primaires

sur demande écrite, minimum 15 jours, maximum 3 mois avant :

- ☐ La chasse aux Œufs de Pâques
- ☐ Fêtes de la Musique et de la Saint Jean
- ☐ Brocante Annuelle
- ☐ Course d'orientation par le CES d'avril à juillet
- ☐ Entraînement le mercredi après-midi par l'AS du CES
- ☐ Course annuelle de VTT en juin
- ☐ Trophée départemental des Jeunes Vététistes
Entraînement le samedi après-midi par l'Ass OFF ROAD Cycliste
- ☐ Championnat Départemental de Vit Cross-Country des Yvelines
- ☐ Cross Scolaire organisé par l'Académie de Versailles – Inspection de AUBERGENVILLE
- ☐ Animations organisées par le RELAIS GALIPETTE de Mézières s/Seine avec les assistantes maternelles et enfants du secteur Epône et Mézières s/Seine
- ☐ Accueil de Loisirs "LES MASCOTTES" de Mézières s/Seine

Toute autre utilisation pourra être autorisée expressément par décision du Maire (article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



[Signature]

Département des Yvelines - Arrondissement de Mantes la Jolie

Canton de Limay - Commune d'Épône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°	17	12	05
Date de convocation : 1 ^{er} décembre 2017	Date d'affichage : 1 ^{er} décembre 2017		
L'an deux mille dix-sept , le jeudi sept décembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MULLER Guy, Maire .			
<p><u>Etaient présents :</u> MM. JOVIC, MARTIN, FASQUEL, WATELET, DAGORY, CLAUDEL, Adjoints,</p> <p>MM. RIALLAND Francis, METAYER Claudine, LEFEVRE, DI PERNO, ARFI Christine, ECHARD, LOURDIN, BAUDOUIN, DIROL, ARFI Thierry, DUMONT, DERAIS, FRANCESCONI, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absent : M. DELPORT.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Mme BERGAMINI, Mme CARDET, M. METAYER Alain, Mme RIALLAND Nicole, M. de LAULANIE de SAINTE CROIX, M. AREF, M. TRUFFAUT, M. ARCONDEGUY.</p> <p><u>Procurations :</u> Mme BERGAMINI à M. DAGORY, Mme CARDET à M. FASQUEL, M. METAYER Alain à Mme METAYER Claudine, Mme RIALLAND Nicole à M. RIALLAND Francis, M. de LAULANIE de SAINTE CROIX à Mme DERAIS, M. ARCONDEGUY à Mme FRANCESCONI.</p> <p>Monsieur FASQUEL et Madame MARTIN ont été élus Secrétaires.</p>			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice : 29	Présents : 20	Votants : 26	
OBJET : COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE (G.P.S.&O.) : RENOUELEMENT DE PRÊT DU PARC DE MATERIEL COMMUNAUTAIRE			

Monsieur le Maire informe que la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (G.P.S.&O.) dispose d'un parc de matériel scénique et événementiel communautaire qui pourrait être prêté aux communes membres pour l'organisation de manifestations à caractère culturel, sportif, festif, ou institutionnel destinées au public. La G.P.S.&O. souhaite conforter les moyens techniques des communes de son territoire pour la réalisation de leur projet d'animation, contribuer à l'amélioration de la qualité de la mise en scène des manifestations, et délivrer une

meilleure information aux responsables territoriaux souhaitant s'équiper progressivement. Lors de sa séance du 27 novembre 2012, le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité la convention cadre définissant les modalités de mise à disposition du parc de matériel communautaire aux communes membres. Cette convention précise notamment le nombre de prêt possible par commune selon la strate démographique, les modalités de réservation ainsi que la responsabilité de l'emprunteur concernant le matériel prêté.

Considérant la nécessité de passer des conventions-cadres,

La Commission Éducation, Jeunesse, Sports, Associations, Numérique consultée le mercredi 22 novembre 2017,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention-cadre annuelle relative au prêt de matériel scénique et évènementiel communautaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**



Département des Yvelines - Arrondissement de Mantes la Jolie

Canton de Limay - Commune d'Épône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°	17	12	06
Date de convocation :	Date d'affichage :		
1 ^{er} décembre 2017	1 ^{er} décembre 2017		
L'an deux mille dix-sept , le jeudi sept décembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MULLER Guy, Maire .			
<u>Étaient présents :</u> MM. JOVIC, MARTIN, FASQUEL, WATELET, DAGORY, CLAUDEL , Adjoints, MM. RIALLAND Francis, METAYER Claudine, LEFEVRE, DI PERNO, ARFI Christine, ECHARD, LOURDIN, BAUDOUIN, DIROL, ARFI Thierry, DUMONT, DERAIS, FRANCESCONI , Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.			
Absent : M. DELPORT .			
<u>Absents excusés :</u> Mme BERGAMINI , Mme CARDET , M. METAYER Alain , Mme RIALLAND Nicole , M. de LAULANIE de SAINTE CROIX , M. AREF , M. TRUFFAUT , M. ARCONDEGUY .			
<u>Procurations :</u> Mme BERGAMINI à M. DAGORY , Mme CARDET à M. FASQUEL , M. METAYER Alain à Mme METAYER Claudine , Mme RIALLAND Nicole à M. RIALLAND Francis , M. de LAULANIE de SAINTE CROIX à Mme DERAIS , M. ARCONDEGUY à Mme FRANCESCONI .			
Monsieur FASQUEL et Madame MARTIN ont été élus Secrétaires.			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice : 29	Présents : 20	Votants : 26	
OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES DE TROIS CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS EN ALTERNANCE DANS LES METIERS DE LA VENTE ET DU COMMERCE			

Les Centres de Formation d'Apprentis sont des établissements publics d'état gérés par la Chambre de métiers et de l'Artisanat des Yvelines.

Ils sont subventionnés en partie par le Conseil Régional d'Ile de France. Ils ont comme ressources complémentaires la taxe d'apprentissage des entreprises partenaires.

Chaque année, les CFA en alternance dans les métiers de la vente et du commerce sollicitent les collectivités locales dans lesquelles sont domiciliés des apprentis pour l'attribution d'une subvention.

Pour l'année 2017/2018, la commune compte plusieurs apprentis domiciliés sur notre territoire, les montants demandés sont fixés à :

- 65 € par apprenti, 5 jeunes apprentis du CFA les métiers de la vente et du commerce A.F.I.P.E.,
- 75 € par apprenti, 2 jeunes apprentis du CFA les métiers de la vente et du commerce I.F.P.M.,
- 45 € par apprenti, 3 jeunes apprentis du CFA les métiers de la vente et du commerce CHAMBRE DE METIERS 78.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subvention de fonctionnement présentées par les CFA les métiers de la vente et du commerce,

La Commission Éducation, Jeunesse, Sports, Associations, Numérique consultée le mercredi 22 novembre 2017,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

- **VERSE** aux CFA des métiers de la vente et du commerce un montant global de 610 € sous forme de subvention.

- **S'ASSURE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2018 au compte 65731.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**



Département des Yvelines - Arrondissement de Mantes la Jolie

Canton de Limay - Commune d'Épône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°	17	12	07
Date de convocation : 1 ^{er} décembre 2017	Date d'affichage : 1 ^{er} décembre 2017		
L'an deux mille dix-sept , le jeudi sept décembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MULLER Guy, Maire .			
<p><u>Etaient présents :</u> MM. JOVIC, MARTIN, FASQUEL, WATELET, DAGORY, CLAUDEL, Adjoints,</p> <p>MM. RIALLAND Francis, METAYER Claudine, LEFEVRE, DI PERNO, ARFI Christine, ECHARD, LOURDIN, BAUDOUIN, DIROL, ARFI Thierry, DUMONT, DERAIS, FRANCESCONI, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absent : M. DELPORT.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Mme BERGAMINI, Mme CARDET, M. METAYER Alain, Mme RIALLAND Nicole, M. de LAULANIE de SAINTE CROIX, M. AREF, M. TRUFFAUT, M. ARCONDEGUY.</p> <p><u>Procurations :</u> Mme BERGAMINI à M. DAGORY, Mme CARDET à M. FASQUEL, M. METAYER Alain à Mme METAYER Claudine, Mme RIALLAND Nicole à M. RIALLAND Francis, M. de LAULANIE de SAINTE CROIX à Mme DERAIS, M. ARCONDEGUY à Mme FRANCESCONI.</p> <p>Monsieur FASQUEL et Madame MARTIN ont été élus Secrétaires.</p>			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice : 29	Présents : 20	Volants : 26	
OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « COMITE DE JUMELAGE D'ÉPÔNE »			

Par délibération numéro 17-03-08 en date du 30 mars 2017, le Conseil Municipal a attribué des subventions aux associations dans le cadre de l'établissement du Budget Primitif 2017.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'Association « Comité de Jumelage d'Épône » qui a été créée en date du 17 mai 2017 auprès de la Sous-Préfecture de Mantes La Jolie, numéro W78100159.

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 30 mars 2017 relative au vote du Budget Primitif,

La Commission Éducation, Jeunesse, Sports, Associations, Numérique consultée le mercredi 22 novembre 2017,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité, 7 Abstentions (dont 3 membres de l'association « Comité de Jumelage d'Épône »).

- **APPROUVE** le principe de l'octroi d'une subvention exceptionnelle,
- **VERSE** à l'association « COMITE DE JUMELAGE D'ÉPÔNE » une subvention exceptionnelle de 200 €.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**



Département des Yvelines - Arrondissement de Mantes la Jolie

Canton de Limay - Commune d'Epône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°	17	12	08
Date de convocation : 1 ^{er} décembre 2017	Date d'affichage : 1 ^{er} décembre 2017		
L'an deux mille dix-sept , le jeudi sept décembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MULLER Guy, Maire .			
<p><u>Etaient présents :</u> MM. JOVIC, MARTIN, FASQUEL, WATELET, DAGORY, CLAUDEL, Adjoints,</p> <p>MM. RIALLAND Francis, METAYER Claudine, LEFEVRE, DI PERNO, ARFI Christine, ECHARD, LOURDIN, BAUDOUIN, DIROL, ARFI Thierry, DUMONT, DERAIS, FRANCESCONI, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absent : M. DELPORT.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Mme BERGAMINI, Mme CARDET, M. METAYER Alain, Mme RIALLAND Nicole, M. de LAULANIE de SAINTE CROIX, M. AREF, M. TRUFFAUT, M. ARCONDEGUY.</p> <p><u>Procurations :</u> Mme BERGAMINI à M. DAGORY, Mme CARDET à M. FASQUEL, M. METAYER Alain à Mme METAYER Claudine, Mme RIALLAND Nicole à M. RIALLAND Francis, M. de LAULANIE de SAINTE CROIX à Mme DERAIS, M. ARCONDEGUY à Mme FRANCESCONI.</p> <p>Monsieur FASQUEL et Madame MARTIN ont été élus Secrétaires.</p>			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice : 29	Présents : 20	Votants : 26	
OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODPP) PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ – ANNEE 2017 – OPERATEUR GRDF			

En application du Code Général des Collectivités Territoriales et du cahier des charges de la concession, « le concessionnaire de transport et de distribution de gaz (GRDF) est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public par le réseau concédé, conformément aux dispositions prévues à cet effet par la législation ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1321-1 à 2, L.2333-84 à 86, R.2333-114 à 119,

Vu la loi n°2003-8 du 03 janvier 2003, article 22-1,

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007,

Vu le décret n°2015-334 du 25 mars 2015,

La commission Finances et Transports consultée,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

- **FIXE** la redevance d'occupation **provisoire** du domaine public communal (**RODPP**) par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz pour l'année 2016 comme suit :

Formule = (0,35 x Ln) x Coefn

Ln : longueur exprimée en mètres des canalisations construites ou renouvelées et mise en gaz au cours de l'année n-1 : **104 m**

Coefn : Coefficient de revalorisation : **1,02**

RODPP 2017 : 0,35 x 104 x 1,02 = 37,13 €

- **FIXE** la redevance d'occupation du domaine public communal (**RODP**) par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2017 comme suit :

Formule = [(0,035 x Ln) + 100] x Coefn

Ln: Longueur exprimée en mètres des canalisations du domaine public communal : **18 287m**

Coefn : Coefficient de revalorisation : **1,18**

RODP 2017 = (0,035 x 18 287 + 100) x 1,18 soit : 873,25 €

- **PRECISE** que cette délibération s'applique pour le réseau de distribution ainsi que pour le réseau de transport et les canalisations particulières.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**



[Handwritten signature]

Département des Yvelines - Arrondissement de Mantes la Jolie

Canton de Limay - Commune d'Épône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°	17	12	09
Date de convocation : 1 ^{er} décembre 2017	Date d'affichage : 1 ^{er} décembre 2017		
L'an deux mille dix-sept , le jeudi sept décembre à vingt heures trente, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MULLER Guy, Maire .			
<u>Étaient présents :</u> MM. JOVIC, MARTIN, FASQUEL, WATELET, DAGORY, CLAUDEL , Adjoints, MM. RIALLAND Francis, METAYER Claudine, LEFEVRE, DI PERNO, ARFI Christine, ECHARD, LOURDIN, BAUDOUIN, DIROL, ARFI Thierry, DUMONT, DERAIS, FRANCESCONI , Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.			
Absent : M. DELPORT .			
<u>Absents excusés :</u> Mme BERGAMINI , Mme CARDET , M. METAYER Alain , Mme RIALLAND Nicole , M. de LAULANIE de SAINTE CROIX , M. AREF , M. TRUFFAUT , M. ARCONDEGUY .			
<u>Procurations :</u> Mme BERGAMINI à M. DAGORY , Mme CARDET à M. FASQUEL , M. METAYER Alain à Mme METAYER Claudine , Mme RIALLAND Nicole à M. RIALLAND Francis , M. de LAULANIE de SAINTE CROIX à Mme DERAIS , M. ARCONDEGUY à Mme FRANCESCONI .			
Monsieur FASQUEL et Madame MARTIN ont été élus Secrétaires.			
NOMBRE DE CONSEILLERS			
En exercice : 29	Présents : 20	Votants : 26	
OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE – ANNEE 2017 – OPERATEUR ERDF			

En application de l'article R.2151-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 4-b du cahier des charges de la concession, « le concessionnaire (ERDF) est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public par les ouvrages d'électricité conformément aux dispositions prévues à cet effet par la législation en vigueur ».

Ainsi, en référence au décret du 26 mars 2002, le montant dû à une commune de 5001 à 20000 habitants pour l'occupation du domaine public communal doit être fixé par le Conseil Municipal dans la limite du plafond suivant :

$$PR = (0,381P - 1\ 204\ €)$$

Formule dans laquelle :

PR est le plafond de la redevance due par l'occupant du domaine en euros (**index au 01/01/2017 : 109,8**)

P est la population totale de la commune selon le dernier recensement publié par l'INSEE (**6 558 habitants en 2017**).

Ce plafond de redevance évolue chaque 1er janvier proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au Journal Officiel de la République Française. Ainsi au 1er janvier 2017, en tenant compte des derniers index ingénierie, ce plafond est revalorisé à hauteur de **1,3075**.

Pour la commune d'Epône, la redevance d'occupation du domaine public se calcule ainsi :

$$PR = (0,381 \times 6558 - 1204) \times 1,3075 \text{ soit : } 1\ 693\ €$$

Le montant à mettre en recouvrement applique la règle de l'arrondi telle que fixée à l'article L2322-4,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2333-84 à 86, R.2151-1 et 2, R.2333-105 à 111,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2322-4,

Vu le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 et n°2008-1477 du 30 décembre 2008,

La Commission Finances et Transports consultée,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

- **FIXE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) due par l'opérateur ERDF à **1 693 €** au titre de l'année 2017,

- **PRECISE** que cette délibération s'applique pour le réseau de distribution ainsi que pour le réseau de transport et les canalisations particulières.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,



[Signature]